



Annexe pédagogique à la convention Du collège Saint Jean-Baptiste.

Merci de préciser les dates et les horaires, d'accueil, de élève en 3^{ème}, dans le tableau ci-dessous :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	De à	De à
MARDI	De à	De à
MERCREDI	De à	De à
JEUDI	De à	De à
VENDREDI.....	De à	De à
TOTAL HORAIRE		

Rappel : Les élèves mineurs ne peuvent être sur le lieu de stage avant 6 h du matin et après 20 h.